

**COORDONNÉES**

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux éducateurs	p. 10
Avis aux arbitres	p. 12
Poules U11 – Phase 2	p. 13
PV Commission Sportive	p. 14
PV Commission Litiges et Contentieux	p. 17
PV Commission Respect	p. 23
PV Commission Labellisation	p. 25
PV Commission Promotion Arbitrage	p. 27
Informations diverses	p. 31
Mini-jeu	p. 33

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Le District ferme ses portes le vendredi 1^{er} novembre à l'occasion de la Toussaint

AGENDA DE LA SEMAINE**Mardi 5 novembre :**

- Commission des Jeunes

Mercredi 6 novembre :

- Commission Sportive
- Stage Détection U14G

Jeudi 7 novembre :

- Commission de Discipline
- Examen théorique FIA

PARTENAIRE DE LA SEMAINE**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE - LFNA**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE LFNA

EXTRAORDINAIRE, ORDINAIRE, ÉLECTIVE



SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024

Palais des Congrès de BORDEAUX
(ou par voie électronique)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU DISTRICT

L'AG Ordinaire et Financière du District aura lieu le **vendredi 29 novembre 2024 => Plus d'informations page 3**

FOOT DIVERSIFIÉ U11

Répartition des équipes
et informations sur la
journée en page 5

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F

Calendriers des
différents plateaux et
liens d'inscription en
page 4



PARTENAIRE

Votre paysagiste à Buxerolles

Forte d'une expérience et d'un professionnalisme depuis 1987 dans le monde du paysage, l'entreprise Pironnet Paysagiste située à Poitiers vous propose le meilleur de ses compétences, dans le domaine des espaces verts à savoir :

- ▶ La création d'allées, terrasses, massifs, clôtures, portails, portillons, claustras, palissades, l'engazonnement...
- ▶ L'entretien tel que la taille d'arbres et d'arbustes, la tonte, le débroussaillage.
- ▶ L'élagage, l'abattage à Poitiers et le rognage des souches.
- ▶ La location et la vente de végétaux, de terre végétale et de graviers. La livraison est possible.

Pironnet Paysagiste Poitiers (86) est pour vous la garantie d'un travail de qualité et de sérieux.



NOUVEAU : Conseils, vente et location de plantes (oliviers, palmiers, art topiaire, arbres d'ornement, arbustes, plantes méditerranéennes...), à des prix attractifs. Nous sommes situés au 7 rue du Sentier à Buxerolles (proche de la rocade N147 et du Mega Cgr). Nous effectuons également la vente d'articles de jardins : pots décoratifs, graviers décoratifs, ardoise, terre végétale...

Nous faisons la plantation, et la livraison dans les villes suivantes : Vienne 86, Poitiers 86 (Saint-Benoit, Montamisé, Mignaloux-Beauvoir, Chasseneuil-du-Poitou, Fontaine-le-Comte, Jaunay-Clan, Migné-Auxances, Vouneuil-sous-Biard, Nouaillé-Maupertuis, Nieuil-l'Espoir, Saint-Georges-lès-Baillargeaux...).

<<<=== Prix du palmier à 140 euros l'unité, hauteur 1m70 <<<===

NOUVEAU : Conseils, étude paysagère et élaboration de plans de conception, afin d'aménager ou d'améliorer la structure de votre jardin : formes des allées, massifs, choix des végétaux et matériaux, etc.

// Ouverture : Lundi au Vendredi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30. //

Contactez-les



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Samedi 9 novembre** : Stage jeunes arbitres
- **Vendredi 29 novembre** : AG Financière au Crédit Agricole Touraine Poitou

AG DU DISTRICT

L'assemblée Générale Ordinaire et Financière aura lieu :

Vendredi 29 novembre 2024
Au Siège du Crédit Agricole Touraine Poitou
18 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS

Le **correspondant** (et non le Secrétaire Général) va recevoir prochainement par courrier la convocation aux Assemblées Générales du District, comprenant les renseignements club et le pouvoir que vous devrez OBLIGATOIREMENT présenter à l'émargement.

À cet effet, **merci de vérifier dès maintenant l'adresse postale du correspondant renseignée dans Footclubs et la modifier si nécessaire.**

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matchs du », puis cliquer sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné (problème déjà remonté au service informatique de la FFF).

QUELQUES RAPPELS

- Si deux clubs présentent un jeu de maillots de couleur(s) identique(s), c'est toujours au club recevant de garder le jeu de maillots qu'il avait prévu et donc au club visiteur de changer (le club recevant leur met à disposition un autre jeu de maillots de couleur(s) différente(s)). Aucun changement sur cette disposition car rien n'a été acté au niveau de la LFNA.
- Il y a encore des oublis sur la participation des remplaçants. Pensez bien à saisir les remplacements (et les blessures) sur la FMI (ou la mention « a participé » sur une feuille de match papier) car cela peut avoir des conséquences sur les réserves posées par les clubs sur la participation des joueurs en équipe supérieure notamment.
- Le Comité de Direction maintient sa disposition prévoyant que les rencontres opposant **deux clubs en infraction** de la D5 à la D2 (sans antécédents disciplinaires ou autres motifs particuliers) seront dépourvues d'arbitre officiel. Cette disposition concerne également les clubs de Ligue en infraction dont le ou les équipe(s) réserve(s) évoluent en District et s'applique à partir du week-end des 19 & 20 octobre.



APPLICATION FMI

L'application « FMI » développée par la FFF afin de permettre de faire des feuilles de match informatisées n'est plus disponible via le Play Store ou bien l'Apple Store sur les appareils récents. Pour pallier ce problème, nous avons mis à votre disposition un Drive partagé « Applications » depuis lequel vous pourrez télécharger la FMI au format .apk, vous permettant ainsi de l'installer manuellement sur votre tablette.

Pour se faire, il faut se rendre sur Google Drive depuis votre messagerie officielle avec votre tablette :

1. Installer « Google Drive » sur votre tablette si l'application n'est pas déjà installée.
2. Connectez-vous à votre « compte officielle » (n°affiliation@lfna.fr)
3. Allez dans l'onglet « **Fichiers** » puis « **Drive Partagés** ». Vous y trouverez un dossier « **Applications** »
4. Téléchargez le fichier « **Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk** » puis cliquez dessus pour l'installer. Il peut vous être demandé d'autoriser l'installation d'application à partir de Google Drive.

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F

Pour faire suite à la journée de rentrée du foot féminin, des plateaux U6-U10 100% féminin sont à nouveau organisés dans notre département.



La suite du programme vous sera communiquée ultérieurement (des plateaux sont d'ores et déjà prévus en décembre).

Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de compléter au plus tard le jeudi midi qui précède le plateau les questionnaires Google Forms ci-dessous :

Buxerolles : [Cliquez ici](#)

Nieuil l'Espoir : [Cliquez ici](#)

Poitiers 3 Cités : [Cliquez ici](#)

La Chapelle Bâton : [Cliquez ici](#)

Nous transmettrons ensuite les informations au club organisateur du plateau.



FOOT DIVERSIFIÉ U11

Vous avez reçu par mail les informations nécessaires à la mise en place de la **journée Foot à 5 (Foot diversifié) du samedi 9 novembre 2024.**

Les équipes d'un même club ont été volontairement regroupées sur un même site. La matinée se passe en deux temps :

- Foot à 5 sur des terrains U9 en mode "montante-descendante"
 - Terrain : 40 m x 30 m (Tolérance : Longueur 35 à 40m / Largeur : 25 à 30m)
 - But : 4 m x 1m50
 - Zone Gardien de But protégée : Zone à 8 mètres
 - Touche Au pied sur passe au sol. Adversaires à 4m
- 2 oppositions sur foot à 8

Tous les clubs sont invités à arriver sur place à 10h00 pour un début dès 10h30.

N'oubliez pas de nous transmettre au plus tard le lundi qui suit le plateau, **en seul document**, les feuilles de licences ainsi que la feuille récapitulative de celui-ci, via la **plateforme FAL**.

Répartition club Journée diversifiée n°2		
à Dissay	à Vouillé	à Avanton
BONNEUIL/AVAILLES 1	BIARD 1	CISSE/AVANTON 1
GJ DISSAY BEAUMONT 1	GJ SUD HAUT POITOU 1	CISSE/AVANTON 2
GJ DISSAY BEAUMONT 2	GJ SUD HAUT POITOU 2	JAUNAY MARIGNY 1
GJ DISSAY BEAUMONT 3	GJ SUD HAUT POITOU 3	JAUNAY MARIGNY 2
à Naintré	à Vendeuve	à Thuré
CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	LA PALLU 1	CENON/VOUNEUIL 1
COUSSAY/SOC/PLEUMARTIN 1	LA PALLU 2	OUZILLY 1
NAINTRE 1	L'ENVIGNE/CERNAY 1	THURE BESSE 1
NAINTRE 2	L'ENVIGNE/CERNAY 2	THURE BESSE 2
à Michel Amand	à Montamisé	aux Trois Moutiers
CHASSENEUIL ST GEORGES 1	BUXEROLLES 1	LOUDUN 1
POITIERS ASAC 1	BUXEROLLES 2	ST LEGER MONBRILLAIS 1
POITIERS ASAC 2	GJ MONTASEVRES 1	TROIS MOUTIERS/NORD VIENNE 1
POITIERS ASAC 3	GJ MONTASEVRES 2	TROIS MOUTIERS/NORD VIENNE 2
à la Montée Rouge	à Neuville	au stade des Nonnes
CHATELLERAULT SO 1	NEUVILLE 1	OZON 1
CHATELLERAULT SO 2	NEUVILLE 2	OZON 2
CHATELLERAULT SO 3	NEUVILLE 3	OZON 3
à Tercé	à Château Larcher	à Leigné sur Usseau
GJ VVM CHAUVIGNY 1	CHÂTEAU LARCHER 2	GJ ANTOIGNE INGRANDES 1
GJ VVM CHAUVIGNY 2	CHÂTEAU/SMG/BRION/ASLONNES 1	GJ AVENIR 86 1
GJ VVM CHAUVIGNY 3	GJ VAL DE VONNE 1	GJ AVENIR 86 2
GJ VVM CHAUVIGNY 4	GJ VAL DE VONNE 2	VICQ SUR GARTEMPE 1
à Mirebeau	à Nouaillé	à Montmorillon
ASM 1	NOUAILLÉ 1	MONTMORILLON 1
MIREBEAU 1	SMARVES ITEUIL 1	MONTMORILLON 2
SAMMARCOLLES 1	SMARVES ITEUIL 2	MONTMORILLON 3
à St Benoit	à Mignaloux	à Fontaine
POITIERS 3 CITES 1	LIGUGE 1	FONTAINE LE COMTE 1
POITIERS 3 CITES 2	MIGNALOUX BEAUVOIR 1	FONTAINE LE COMTE 2
ST BENOIT 1	MIGNALOUX BEAUVOIR 2	POITIERS CEP 1
ST BENOIT 2	NIEUIL L'ESPOIR 1	POITIERS CEP 2
à St Eloi	à Migné Auxances	à Verrières
STADE POITEVIN 1	MIGNE AUXANCES 1	ADRIERS 1
STADE POITEVIN 2	MIGNE AUXANCES 2	GJ 3 VALLEES 86 1
STADE POITEVIN 3	MIGNE AUXANCES 3	GJ 3 VALLEES 86 2
STADE POITEVIN 4		VALDIVIENNE 1
STADE POITEVIN 5		VALDIVIENNE 2
à Charroux		à Vouneuil sous Biard
GJ FOOT SUD 86 1		VOUNEUIL BERUGES 1
GJ FOOT SUD 86 2		VOUNEUIL BERUGES 2
VALENCE EN POITOU 1		VOUNEUIL BERUGES 3
VIVONNE 1		VOUNEUIL BERUGES 4

Lieu

Club accueillant



UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2024

1/ Les organigrammes

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec les LABELS Fédéraux (Jeunes et Féminines) et le LABEL SENIORS LFNA, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Ces derniers vous ont été transmis par mail et sont disponibles en cliquant ici.

Les organigrammes seront à retourner par mail à l'adresse district@foot86.ffv.fr avant le **samedi 30 novembre 2024**.

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances

Vous avez reçu par mail les différents documents, ils sont aussi disponibles en cliquant sur les liens suivants :

Présentation générale : [CLIQUEZ-ICI](#)

Barèmes : [CLIQUEZ ICI](#)

Fiches résultats : [CLIQUEZ ICI](#)

Ils sont à retourner pour le **samedi 30 novembre 2024**.

3/ PEF

L'engagement sur la plateforme PEF est également à effectuer avant le **samedi 30 novembre 2024**.



CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations :

- Lundi 4 novembre de 9h à 17h : « **La préparation mentale** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 16 novembre de 9h à 17h : « **Concevoir un projet associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 23 novembre de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 30 novembre de 9h à 17h : « **Le management associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 7 décembre de 9h à 17h : « **Cadre légal et conventionnel de l'emploi associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 18 janvier de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Soirées thématiques :

- Jeudi 28 novembre de 18h30 à 20h30 : « **Les différentes sources de financement de mon club** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Lundi 9 décembre de 18h30 à 20h30 : « **Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

JOURNÉE D'ÉTUDE – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT

Le service des Sport de Grand Poitiers vous invite chaleureusement à participer à la **Journée d'étude "Lutte contre les violences dans le sport"** qui se tiendra le 14 Novembre prochain à l'Université de Poitiers.

Cet événement, coorganisée par le CDOS 86, l'université de Poitiers, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et avec le soutien de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre d'une campagne d'information, a pour objectif de :

- **Sensibiliser** les acteurs du monde sportif aux différentes formes de violences (sexistes, physiques, psychologiques...) pouvant survenir au sein des clubs et des compétitions.
- **Partager** autour de tables rondes pour prévenir et lutter contre ces violences.
- **Favoriser** les échanges et les collaborations entre les différents acteurs du territoire.

Au programme de cette journée :

- **Conférences** animées par des experts reconnus dans le domaine.
- **Ateliers** pratiques pour développer vos compétences en matière de prévention et de gestion des conflits.

En tant qu'acteurs clés du sport sur notre territoire, vous avez un rôle en tant qu'encadrant sportif qui est essentiel à jouer dans la lutte contre les violences. Votre participation à cette journée d'étude est donc nécessaire.

N'hésitez pas à diffuser cette information auprès de **vos éducateurs sportifs et personnel encadrant**.

Cette journée gratuite d'échange et de réflexion vous est ouverte sur inscription : [Inscription journée d'étude](#)



17^{ème} ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN



Le Fondation du Football lance la 17^e édition des «Trophées Philippe Séguin » dont l'appel à candidature sera ouvert du 24 septembre au 9 décembre 2024.

Cette action a pour but de valoriser les nombreuses actions citoyennes menées par votre club sur les thématiques d'inclusion, d'éducation ou encore de santé et d'environnement.

Lien d'inscription: <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2025-club-de-football-amateurs>



**AEF 86 – INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE****AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL
DE LA VIENNE 86**

« Vivre et Transmettre sa passion »



Cher(e) Collègue,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine
ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE LA VIENNE

Qui se tiendra **le samedi matin 16 novembre 2024 à partir de 9 h**

Au District de Football de la Vienne – 1, rue François PRAT - 86000 POITIERS

Programme prévisionnel :

- 9 h : Accueil
- 9 h 30 : Ouverture de l'Assemblée Générale électorale et Ordinaire
 - Présentation des invités
 - Allocution et rapport moral du président Serge GROLEAU
 - Rapport Financier
 - Projet 2024/2025

Intervenants : Pascal GASTIEN (Ancien joueur professionnel de Niort, Marseille, Nice, Châteauroux et entraîneur de NIORT, CHATEAUROUX et CLERMONT FERRAND)

Questions Diverses :

Remise du Challenge AEF 86 :

Les Nominés : Quinçay, G.J. Antoigné/A.S. Ingrandes, G.J. Vallée Vienne et Moulière Chauvigny, Poitiers F.C., St Benoit, Mignaloux-Beauvoir, F.C. 3 Vallées 86, A.S.A. Couronneries, Jaunay/Marigny, Naintré.

(Les 4 lauréats se trouvent parmi ces dix clubs cités)

Petit rappel : Un club lauréat absent lors de l'A.G. se verra immédiatement déclassé et le club classé immédiatement derrière et présent lors de l'A.G. se verra repêché. (Article 3.1 du règlement)

Remise du Trophée C. DIACRE

Remise du Trophée G. BOULOGNE

Clôture de l'Assemblée générale.

A l'issue de cette matinée l'A.E.F. 86, offre le pot de l'amitié suivi d'un petit buffet

Comptant vivement sur votre présence, recevez cher(e) collègue mes salutations sportives



S. GROLEAU
Président de l'AEF 86



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 14/11/2024	J1/J2 : 09h00-17h30 J3 : 09h00-12h30
		Semaine 1 du 10 au 12/12/2024	
		Semaine 2 du 05 au 07/02/2025	
		Certification 20/03/2025	
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 16/12/2024	08h30-17h00
		Semaine 1 du 20 au 21/01/2025	
		Semaine 2 du 17 au 18/02/2025	
		Certification 06/05/2025	

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne.



Anthony ALLOUIS
aallouise@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichard@foot86.fff.fr



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2f@lfna.fff.fr



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

FOOTINGS COLLECTIFS

Pour ceux ou celles que cela intéresse : Albert Bouchet (CDA), vous propose de se retrouver sur certains jeudi (7 et 28 novembre) pour un footing collectif.

Départ du siège du District de la Vienne à 18h50.

Inscriptions via le lien reçu par mail.



POULE U11 – PHASE 2

U11 - Phase 2

NIVEAU 1

POULE A	POULE B
GJ DISSAY BEAUMONT 1	CHATELLERAULT SO 1
GJ FOOT SUD 86 1	GJ VVM CHAUVIGNY 1
MIGNE AUXANCES 1	NEUVILLE 1
MONTMORILLON 1	OZON 1
NOUAILLE 1	POITIERS ASAC 1
POITIERS 3 CITES 1	ST BENOIT 1
SMARVES ITEUIL 1	STADE POITEVIN 2
STADE POITEVIN 1	VOUNEUIL BERUGES 1

NIVEAU 2

POULE C	POULE D	POULE E
BONNEUIL/AVAILLES 1	CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	ADRIERS 1
CHATELLERAULT SO 2	CHATELLERAULT SO 3	BUXEROLLES 1
GJ AVENIR 86 1	CISSE/AVANTON 1	GJ 3 VALLEES 86 1
GJ DISSAY BEAUMONT 2	JAUNAY MARIGNY 1	GJ VVM CHAUVIGNY 2
LA PALLU 1	L'ENVIGNE/CERNAY 1	MONTMORILLON 2
NAINTRE 1	MIGNE AUXANCES 2	NIEUIL L'ESPOIR 1
NEUVILLE 2	OZON 2	STADE POITEVIN 4
	THURE BESSE 1	
POULE F	POULE G	
BUXEROLLES 2	BIARD 1	
GJ SUD HAUT POITOU 1	FONTAINE LE COMTE 1	
LIGUGE 1	GJ MONTASEVRES 1	
GJ VAL DE VONNE 1	GJ SUD HAUT POITOU 2	
POITIERS 3 CITES 2	POITIERS ASAC 2	
STADE POITEVIN 3	POITIERS CEP 1	
VOUNEUIL BERUGES 2	STADE POITEVIN 5	
MIGNALOUX BEAUVOIR 1		

NIVEAU 3

POULE H	POULE I	POULE J
TROIS MOUTIERS/NORD VIENNE 1	CENON/VOUNEUIL 1	CHASSENEUIL ST GEORGES 1
TROIS MOUTIERS/NORD VIENNE 2	CISSE/AVANTON 2	COUSSAY/SOC/PLEUMARTIN 1
LOUDUN 1	GJ ANTOIGNE INGRANDES 1	GJ AVENIR 86 2
MIREBEAU 1	GJ DISSAY BEAUMONT 3	JAUNAY MARIGNY 2
SAMMARCOLLES 1	LA PALLU 2	NEUVILLE 3
ST LEGER MONBRILLAIS 1	MIGNE AUXANCES 3	OUZILLY 1
ASM 1	NAINTRE 2	THURE BESSE 2
L'ENVIGNE/CERNAY 2	OZON 3	VICQ /ST SAVIN 1

POULE K	POULE L	POULE M
VOUNEUIL BERUGES 3	VALDIVIENNE 1	CHÂTEAU/SMG/BRION/ASLONNES 2
VOUNEUIL BERUGES 4	VALDIVIENNE 2	GJ FOOT SUD 86 2
GJ VAL DE VONNE 2	GJ MONTASEVRES 2	CHÂTEAU/SMG/BRION/ASLONNES 1
POITIERS ASAC 3	GJ VVM CHAUVIGNY 4	SMARVES ITEUIL 2
POITIERS CEP 2	MIGNALOUX BEAUVOIR 2	ST BENOIT 2
FONTAINE LE COMTE 2	MONTMORILLON 3	VALENCE EN POITOU OC 1
GJ SUD HAUT POITOU 3	GJ VVM CHAUVIGNY 3	VIVONNE 1
	GJ 3 VALLEES 86 2	



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 30 octobre 2024
En Consultation électronique
Procès-verbal n° 10

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°09 sans modification.

FMI

Il est important pour les clubs RECEVANTS de :

- vérifier les paramètres d'identification de l'équipe de la FMI sur Footclubs
- fournir une tablette en état de fonctionnement
- charger les données la veille du match
- compléter la feuille de match
- transmettre la feuille de match avant le lundi 12h.

Pour les clubs VISITEURS de :

- vérifier les paramètres d'identification de l'équipe de la FMI sur Footclubs
- préparer avant le jour J la feuille de match sur <https://fmi-core-compo.fff.fr/>

MATCHS EN RETARD

Rappel :

- Il est toujours possible d'avancer les rencontres en accord avec votre adversaire.
Si tel est le cas merci de saisir cette demande de modification de match sur Footclubs.

- La procédure concernant les matchs de Coupes et Challenges, en cas d'arrêté municipal sur le terrain du club recevant et si aucun terrain de repli n'est mentionné par celui-ci, **la rencontre est automatiquement inversée.**



SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1	/	5	20/10/24	28899526	Châtelleraut Portugais (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	6	26/10/24	28899533	Antran (1)	Viçq sur Gartempe (1)	Arrêté municipal	02/11/24
D2	A	4	12/10/24	28899721	Naintré (2)	Cernay St Genest (1)	Arrêté municipal	31/10/24
D2	A	4	13/10/24	28899722	La Pallu (1)	Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	22/12/2024**
D2	A	6	27/10/24	28899735	Nord Vienne (1)	Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	5	20/10/24	28899949	St Julien L'Ars (1)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	5	20/10/24	28899953	Chauvigny (3)	FC 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	03/11/24
D3	A	2	22/09/24	28900139	Poitiers Gibauderie (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/12/24
D3	A	4	13/10/24	29018227	Vouillé (1)	Avanton (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	4	13/10/24	28900280	Châtelleraut Portugais (2)	Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	4	13/10/24	28900281	Colombiers (1)	Beaumont St Cyr (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	6	27/10/24	28900291	Leigné sur Usseau (1)	Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	22/12/24
D3	B	6	27/10/24	28900289	Cenon/Vouneuil (1)	Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	C	5	20/10/24	28900372	Nouaillé (3)	Poitiers ASAC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	C	5	19/10/24	28900373	Valdivienne (2)	Neuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	30/11/24
D3	D	5	19/10/24	28900499	ACG Foot Sud 86 (2)	St Savioil (1)	Arrêté municipal	30/11/24
D4	A	4	13/10/24	28922518	Mirebeau (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	A	4	13/10/24	28922520	Sammarçolles (1)	Ceaux la Roche (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922608	Availles en Châtelleraut (2)	Antran (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922609	Châtelleraut Réunionnais (1)	Naintré (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922610	Thuré Besse (2)	Ozon (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922611	Châtelleraut Portugais (3)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	6	27/10/24	28922618	Coussay les Bois (2)	Ozon (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	C	4	13/10/24	28922698	St Savin St Germain (2)	Nalliers (1)	Arrêté municipal	01/12/2024**
D4	C	4	13/10/24	28922699	St Julien l'Ars (2)	Dissay (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922793	Savigny L'Evescault (1)	Poitiers Gibauderie (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922794	Sèvres Anxaumont (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922796	Vernon (1)	FC 3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	6	27/10/24	28922798	Château Larcher (3)	Savigny L'Evescault (1)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	E	4	13/10/24	28922878	Usson Isles (2)	Rouillé (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	E	5	20/10/24	28922885	Valence en Poitou FC (1)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	4	13/10/24	28960252	Boivre (2)	Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	4	13/10/24	28960253	Chasseneuil St Georges (3)	Poitiers Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	6	27/10/24	28960257	Beaumont St Cyr (4)	Poitiers Portugais (1)	Coupe de France	15/12/24
D5	A	4	12/10/24	28955965	Les Trois Moutiers (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	30/11/24
D5	A	4	13/10/24	28955969	Moncontour/Coussay (2)	Sammarçolles (2)	Arrêté municipal	01/12/2024*
D5	A	5	20/10/24	28955972	St Léger de Montbrillais (2)	Vendelogne (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	A	5	20/10/24	28955973	Sammarçolles (2)	Les Trois Moutiers (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	A	6	27/10/24	28955976	Nord Vienne (3)	St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	B	4	13/10/24	28956057	La Pallu (3)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	01/12/2024*
D5	B	6	27/10/24	28956065	Antran (3)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	C	4	13/10/24	28956145	Dissay (3)	Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	4	13/10/24	28956147	Buxeuil (1)	Viçq sur Gartempe (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	5	20/10/24	28956151	Availles en Châtelleraut (3)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	5	19/10/24	28956153	Cenon/Vouneuil (2)	Dissay (3)	Arrêté municipal	14/12/24
D5	C	6	27/10/24	28956156	Coussay les Bois (3)	Naintré (4)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	6	27/10/24	28956159	Availles en Châtelleraut (3)	Cenon/Vouneuil (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	D	5	20/10/24	28956243	Bonnes (1)	Sèvres Anxaumont (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	F	4	13/10/24	28956416	St Julien l'Ars/Savigny (3)	Valdivienne (3)	Arrêté municipal	01/12/2024*
D5	F	5	20/10/24	28956421	FC 3 Vallées 86 (4)	Montamisé (4)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	F	5	20/10/24	28956422	Valdivienne (3)	Poitiers 3 Cités (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	G	6	26/10/24	28956519	Sillars (1)	La Chapelle Viviers (1)	Arrêté municipal	30/11/24
D5	H	5	20/10/24	28960335	Champagné St Hilaire (1)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	H	5	20/10/24	28960334	Poitiers ASAC (3)	Vivonne (2)	Engagement tardif	01/12/24
D5	H	6	27/10/24	28960340	Coulombiers (1)	Poitiers ASAC (3)	Engagement tardif	15/12/24
D5	I	3	06/10/24	28956592	FC 3 Vallées 86 (5)	Blanzay (1)	Engagement tardif	01/12/24
D5	I	5	20/10/24	28956601	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	I	5	20/10/24	28956602	FC 3 Vallées 86 (5)	Adriès (2)	Arrêté municipal	15/12/24

* Sauf si les équipes se font éliminer des Coupes le 3/11/24 leur match pourrait être avancé au 24/11/24

** Sauf si l'une des équipes est encore qualifiée en Coupe Nouvelle Aquitaine

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
Challenge des Réserves	1	29/09/24	29683958	Dissay (2)	Sammarçolles (2)	Arrêté municipal	03/11/24
Challenge des Réserves	2	3/11/24		Availles en Châtelleraut (2)	Dissay (2) ou Sammarçolles (2)	Report Tour 1	24/11/24

**DEPARTEMENTAL 4****Forfait****Match n° 28922620 : Thuré Besse (2) – Antran (2) en poule B du 27/10/2024**

2^{ème} forfait de l'équipe de Thuré Besse (2) (sans déplacement de l'équipe d'Antran (2))

Amende de 45€ au club de Thuré Besse.

DEPARTEMENTAL 5**Forfait****Match n° 28956610 : FC 3 Vallées 86 (5) – Savigné (1) en poule I du 27/10/2024**

1^{er} forfait de l'équipe de FC 3 Vallées 86 (5) (sans déplacement de l'équipe de Savigné (1))

Amende de 35€ au club de FC 3 Vallées 86.

TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS**Amende de 27€**

Match n° 28922531 : St Christophe (1) – Mirebeau (2) du 27/10/2024 en D4 poule A

Match n° 28956426 : FC 3 Vallées 86 (4) – Fleuré (3) du 27/10/2024 en D5 poule F

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 30 octobre 2024
Procès-verbal n° 08

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 07 (par voie électronique) du mercredi 23 octobre sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Val de Vonne	Poitiers Baroc
Availles en Châtelleraut	Leigné sur Usseau	Poitiers Cep
Avanton	Leignes sur Fontaine	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	Ligugé	Poitiers Portugais
Boivre	Lusignan	Rouillé
Brion St Secondin	Migné Auxances	Sammarçolles
Cenon / Vouneuil	Mire beau	Sèvres Anxaumont
Chatain	Montmorillon	St Benoît
Châtelleraut Portugais	Naintré	St Julien l'Ars
Colombiers	Neuville	St Maurice Gençay
Coussay	Nieuil l'Espoir	Stade Poitevin
Coussay les Bois	Nord Vienne	Valdivienne
Dissay	Nouaillé Maupertuis	Valence en Poitou – Couhé
FC 3 vallées 86	Orches	Vicq sur Gartempe
Fleuré	Ozon	Vouillé
Fontaine le Comte	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouneuil Béruges
GJ Dissay Beaumont	Poitiers 3 cités	



OUVERTURE DE DOSSIER

Match n° 28956515 : Montmorillon (4) – Jouhet Pindray (1) en Départemental 5 poule G du 27/10/24

Feuille de match non visible.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIER CLASSÉ

Match n° 29018228 : Mirebeau (1) - Poitiers 3 cités (2) en Départemental 3 poule A du 13/10/24 à 15h

Match n° 28956417 : Poitiers 3 cités (3) – Dienné (1) en Départemental 5 poule F du 13/10/24 à 13h15

Évocation.

La Commission a constaté la présence de M. Gaspard NTSIKA BOUNGOU :

- sur le banc de touche de la rencontre n° 29018228 en Départemental 3 poule A : Mirebeau (1) – Poitiers 3 cités (2) le 13/10/24 à 15h à Mirebeau.

- en tant qu'arbitre sur la rencontre en rubrique n° 28956417 en Départemental 5 poule F : Poitiers 3 cités (3) – Dienné (1) le 13/10/24 à 13h15 à Poitiers (terrain St Nicolas).

La Commission a reçu les rapports de :

Pour le club de Poitiers 3 cités :

M. Yendoudananin LARE (capitaine de l'équipe 3)

Pour le club de Dienné :

M. Arnault MATTEO (Président du club)

M. Killian AIME (capitaine)

M. Rémi BREGEAT (arbitre assistant)

M. Pierre AUDIGUET, arbitre désigné pour la rencontre ; Mirebeau 1 – Poitiers 3 cités 2

La Commission regrette de ne pas avoir reçu tous les rapports demandés.

Considérant qu'à la lecture des rapports reçus, il apparaît que bien qu'inscrit sur les deux feuilles de match, M. Gaspard NTSIKA BOUNGOU n'a pas arbitré la rencontre : Poitiers 3 cités (3) – Dienné (1) en Départemental 5 poule F du 13/10/24 à 13h15 et n'était pas sur le banc de touche de Mirebeau (1) - Poitiers 3 cités (2) en Départemental 3 poule A du 13/10/24 à 15h.

Considérant que la rencontre : Poitiers 3 cités (3) – Dienné (1) en Départemental 5 poule F du 13/10/24 à 13h15 a été effectuée par M. Nouh NOUR NOUH (licencié comme joueur au club de Poitiers 3 cités), information fournie dans le rapport de M. Yendoudananin LARE (capitaine de l'équipe 3 de Poitiers 3 cités).

Considérant que la rencontre : Poitiers 3 cités (3) – Dienné (1) en Départemental 5 poule F a déjà été perdue par pénalité à l'équipe de Poitiers 3 cités (3) (PV n° 06 du 16/10/24), la Commission ne donnera pas de sanction sportive supplémentaire.

Amende globale de 36€ pour non-envoi de la totalité des rapports demandés au club de Poitiers 3 cités.

Amende globale de 36€ pour non-envoi des rapports demandés au club de Mirebeau.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 28899735 : Nord Vienne (1) – Thuré Besse (1) en poule A du 27/10/24

Match non joué suite à un arrêté municipal de la mairie de Roiffé.

Courriels du club de Nord Vienne (28/10/24 à 18h55 et 18h57) fournissant les arrêtés municipaux de Morton et Roiffé.

Considérant les arrêtés municipaux de Morton (compétitions interdites le 27/10/24) et Roiffé (compétitions annulées les 26 et 27/10/24).

Par ces motifs donne le match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Commission Sportive.

Dossier transmis à la Commission Sportive.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900372 : Nouaillé (3) – Poitiers Asac (1) en poule C du 20/10/24

Match non joué suite à un arrêté municipal.

Courriels du club de Nouaillé (25/10/24 à 20h32 et 28/10/24 à 15h).

Considérant que le club de Nouaillé n'a pas tout mis en œuvre pour prévenir l'arbitre de l'établissement d'un arrêté municipal, la Commission confirme sa décision.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28955976 : Nord Vienne (3) – St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 27/10/24

Match non joué suite à un arrêté municipal de la mairie de Morton.

Courriel du club de St Léger de Montbrillais (28/10/24 à 10h34)

Courriels du club de Nord Vienne (28/10/24 à 18h55 et 18h57) fournissant les arrêtés municipaux de Morton et Roiffé.

Considérant les arrêtés municipaux de Morton (compétitions interdites le 27/10/24) et Roiffé (compétitions annulées les 26 et 27/10/24).

Par ces motifs donne le match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Commission Sportive.

Dossier transmis à la Commission Sportive.

Dossier classé.

Match n° 28956244 : Montamisé (3) – St Savin St Germain (3) en poule D du 20/10/24

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 07 du 23/10/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de St Savin St Germain (3) d'un joueur (licence n° 2546298478) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de St Savin St Germain a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 03 du 12/09/24) pour quatre (4) matchs de suspension à compter du 09/09/24 et que l'équipe de St Savin St Germain (3) évoluant en Départemental 5 poule D n'a effectivement joué que trois (3) matchs depuis cette date : en championnat les 06 et 13/10/24 mais forfait le 22/09/24 et en Challenge des Réserves le 29/09/24.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (10-0, -1 point) à l'équipe de St Savin St Germain (3) pour en donner le gain à l'équipe de Montamisé (3) (10-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de St Savin St Germain.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

**Match n° 28956517 : Mazerolles Lussac (1) – Adriers (1) en poule G du 27/10/24****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Mazerolles Lussac (1) d'un joueur (licence n° 2543254261) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Mazerolles Lussac lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 06 novembre 2024**, terme de rigueur .

Dossier en instance.

U 18 / U 17**Match n° 29593021 : Migné Auxances (3) – GJ Dissay Beaumont (1) en Poule A du 12/10/24 remis le 26/10/24**

Courriel de confirmation de réserve du GJ Dissay Beaumont (27/10/24 à 10h16)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Migné Auxances, pour le motif suivant : des joueurs du club de Migné Auxances sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que la dernière rencontre de l'équipe de Migné Auxances (1) se jouait le samedi 19/10/24 en Coupe Gambardella.

Considérant que la dernière rencontre de l'équipe de Migné Auxances (2) se jouait le samedi 12/10/24 en championnat.

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des dernières rencontres de :

l'équipe de Migné Auxances (1) évoluant en U18 Régional 2 poule A mais participant à la Coupe Gambardella : Migné Auxances (1) – Matha Avenir (1)

l'équipe de Migné Auxances (2) évoluant en U17/U16 poule A du 12/10/24 : Migné Auxances (2) – Loudun (1)

que le joueur Kamamoko FOFANA inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique a participé à la dernière rencontre de l'équipe de Migné Auxances (2).

Considérant que l'équipe de Migné Auxances (3) est en infraction avec les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Migné Auxances (3) pour en donner le gain à l'équipe du GJ Dissay Beaumont (1) (3-0, 3 points).

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Migné Auxances.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

**U 16 / U 17****Match n° 29593239 : Neuville (1) – Poitiers Cep (1) en poule B du 05/10/24 remis le 25/10/24**

Match arrêté à la 85^{ème} minute.

Motif de l'arrêt : match arrêté : plus que 7 joueurs de Poitiers Cep sur le terrain, aucune possibilité de changement.

Considérant l'article 128 des RG de la FFF

Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations (ndlr : celles des officiels) ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire,

Considérant l'article 159.1 et .2 des RG de la FFF,

1. *Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participe pas.*
2. *Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.*

Par ces motifs la Commission donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers Cep (1) pour en donner le gain à l'équipe de Neuville (1) (3-0, 3 points).

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

U 13**Match n° 29594529 : Chasseneuil St Georges (1) – Poitiers Stade (4) en Brassage Poule F du 12/10/24 remis le 26/10/24**

Courriel de confirmation de réserve du club de Chasseneuil St Georges (27/10/24 à 21h50)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur / des joueurs Lenny RUIZ, Ibrahima DRAME, Souwareba DIABY, Antonio BARBOSA MOREIRA, Diego NDIEFI, Lamine GUIRASSY, Amir AIT BOUSSAD, Théo BROSSIER du club du Stade Poitevin FC, pour le motif suivant : le joueur / les joueurs Lenny RUIZ, Ibrahima DRAME, Souwareba DIABY, Antonio BARBOSA MOREIRA, Diego NDIEFI, Lamine GUIRASSY, Amir AIT BOUSSAD, Théo BROSSIER participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant l'article - 120 1 des RG de la FFF.

Lorsque l'application des dispositions d'un article des présents règlements implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes.

Considérant que les dernières rencontres des équipes supérieures sont :

- Poitiers Stade FC (1) en Festival Foot U13 du 19/10/24
- Poitiers Stade FC (2) en Challenge Dansac U13 du 19/10/24
- Vouneuil Béruges (1) – Poitiers Stade FC (3) en U13 Brassage Poule G du 12/10/24

Considérant que les équipes supérieures de Poitiers Stade FC (4) n'ont pas disputé de match le même jour ou le jour précédent la rencontre en rubrique.



Considérant que l'équipe U13 : Poitiers Stade FC (4) n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 151.1 des RG de la FFF

Participation à plus d'une rencontre

1. La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :

- le même jour ;
- au cours de deux jours consécutifs.

Ne sont pas soumis à l'interdiction de jouer au cours de deux jours consécutifs : a) Les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Beach-Soccer, Futnet), qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Chasseneuil St Georges.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels des clubs de : Ozon, Vouillé-Latillé :

Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28900380 : Vicq sur Gartempe (2) – Sèvres Anxaumont (1) en Départemental 3 Poule C du 27/10/24

- Match n° 29440899 : GJ Val de Vonne (1) – GJ Espoir Sud Poitiers (3) en Challenge U15 Poule I du 19/10/24 remis le 26/10/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION DU RESPECT ET DE LA PRÉVENTION

Réunion du lundi 21 octobre 2024
Procès-verbal n° 3

Président : M. CANTET Dominique.

Présents : Mmes LAGRANGE Marie-Hélène, STOURY Nadia, MM. ARTUS Dominique, FRAUDEAU Daniel, GALLAIS Raymond, GIRAUD Dominique, PETONNET Bernard, RIVIERE Patrick.

Excusés : MM. BERNARDEAU Rémi, NICOLAS Jean-Marie.

Nouvelle appellation de la Commission : RESPECT et PRÉVENTION

La Commission valide à l'unanimité des présents la nouvelle appellation de la Commission qui s'appelle désormais : **Commission Respect et Prévention**.

RÉUNIONS DE SECTEUR

Présence nombreuse des membres de la Commission qui ont disposé de 2 diapos pour étayer leur présentation. Les diverses interventions des membres de la Commission ont généré peu d'échanges avec la salle, en effet rares furent les questions, mais elles ont engendré applaudissements et commentaires positifs au cours de la soirée.

À ce jour, seule la réunion de la Chapelle Bâton reste à organiser, plusieurs membres de la Commission s'engagent à y participer. Pour rappel, le support diapo était le suivant :

DIAPO 1 :

- Une approche différente mais complémentaire
- Le Respect de certaines valeurs
- Traduire notre approche dans l'action
- Partager et démultiplier

DIAPO 2

- **R** Règles
- **E** Exemplarité
- **S** Solidarité
- **P** Plaisir
- **E** Engagement
- **C** Convivialité
- **T** Tolérance

Une discussion s'engage autour de : comment réussir à mobiliser davantage les clubs sur les valeurs prônées et affichées dans la diapo 2 ?

Les membres de la Commission se proposent d'essayer de réinvestir les réflexions qui ont conduit à l'élaboration des CHARTES et les Valeurs du PEF (pour rappel, les Chartes s'adressent de manière différenciée, aux Jeunes JOUEURS (SES), aux Joueurs(es) ADULTES, aux DIRIGEANTS (ES), aux EDUCATEURS (TRICES), aux PARENTS. L'idée à creuser pourrait être de publier régulièrement 1 page sur les réseaux sociaux (*sous la forme de jeu, BD etc*). Pour cela nous envisageons de solliciter les conseils de Maxence et Valentin.



Projet de Challenge Respect et Convivialité

Pour les clubs masculins du département 86, 9 poules de D5 de 10 clubs environ, soit un peu plus de 80 clubs, s'observe, avec davantage d'acuité que les autres années encore, un silence radio sur les votes du club le plus accueillant. Le Challenge est totalement méconnu dans le département. Pour tenter d'y remédier, nous envisageons d'adresser, dans un 1^{er} temps, un courrier personnel à tous les Présidents de club concerné (5^e D) afin de rappeler les modalités du Challenge et les divers lots qui récompensent les vainqueurs. La Commission est parfaitement consciente que les préoccupations de ces clubs vont davantage à la recherche d'être 11 pour jouer et de trouver un arbitre.

Pour la D2 Féminine à 11, nous suggérons de reproduire cette démarche, la dotation des lots sera à définir par chacun des Districts, 86 et 79. (Pour la D1F, règlement identique à celui des seniors masculins de la D1 à la D4, Challenge Respect et Prévention).

« Bâches » à l'entrée des Stades de Football

Nous proposons une 1^{ère} réunion de travail, **le 4 novembre à partir de 16h au District**, pour convenir du texte ou des textes à faire figurer sur ces bâches d'environ 2m x 1m, sur fond bleu, écriture en blanc, texte qui invite au respect des valeurs du Programme Educatif Fédéral et à celles prônées par la Commission Respect et Prévention du 86.

Réunion « BACHES » le 4 novembre à partir de 16h au District

Prochaine réunion le lundi 9 décembre 17h30.

Le secrétaire, Dominique ARTUS



COMMISSION STRUCTURATION / LABELISATION

PV N°1

Réunion du lundi 21 octobre 2024

Présents : MM. Patrice BILLY, Jean Pierre CHAUMET, Patrick ECALLE, Claude HEBRAS, Dylan LOPES TENREIRO (en visioconférence), Tony RICHARD (CTD DAP),

Excusés : Mme Béatrice MATHIEU, MM. Jean Michel GUILLET, Christian SAVIGNY et Christian SEIGNEURIN

Patrice BILLY remercie les membres de la commission pour l'accompagnement des clubs et le travail effectué pendant la saison 2023/2024.

DOSSIERS LABELS pour la SAISON 2024/2025

1/ Bilan 2022-2023

- ✓ **49 clubs** ont déposé **71 dossiers** dans l'outil autodiagnostic.
- ✓ **5 Labels ont récompensé 5 clubs** : 2 Labels Jeunes Espoir => ES 3 Cités Poitiers, FC Ozon,
3 Labels EFF Bronze : GJ Sud Haut Poitou, ASA des Couronneries Poitiers, US Mélusine Lusignan

Types Label	Nb dossiers
Label Jeunes FFF CA	46
Label Jeunes FFF CA Féminines	14
Label Jeunes FFF CA Futsal	11
Total général	71

Dossiers (EFF, Jeunes, Futsal)	Nb dossiers
Clubs avec 1 dossier	32
Clubs avec 2 dossiers	12
Clubs avec 3 dossiers	5
Total général	49

Les membres de la commission ont accompagné 22 clubs et ont participé à plusieurs réunions chacun (administrative et terrain). Adeline URANGA, directrice administrative, a également été présente lors de plusieurs réunions.

2/ Clubs ayant utilisé l'autodiagnostic pour la saison 2024-2025.

- ✓ A ce jour, il y a **29 dossiers** ouverts par **19 clubs**.

3/ Clubs à accompagner.

- ✓ Pour rappel, 8 clubs arrivent en fin de validation Label en 2024 pour 11 Labels (6 - Label Jeunes, 5 - EFF).
- ✓ A ce jour, la commission envisage d'accompagner une liste de 24 clubs pour les différents Labels.



4/ Présentation du fonctionnement de la commission pour la saison 2024-2025.

- ✓ Mutualiser les moyens humains, en couplant la visite administrative pour les Labels seniors et Jeunes
- ✓ Pour la 1^{ère} visite administrative, la présence d'un administratif du District (Adeline URANGA, Béatrice MATHIEU, Tony RICHARD) avec 1 à 2 représentants de la commission Labels.
- ✓ Vérifier les critères incontournables pour les clubs à renouveler avant le 15 décembre 2024
- ✓ Vérifier la cohérence des Labels (pas de visite si aucun des critères n'est renseigné dans l'outil avant le 15/12/2024)
- ✓ Solliciter les clubs 1 fois pour alimenter l'outil avec les pièces justificatives.

5/ Dates et échéances.

- ✓ Dépôt des dossiers au plus tard le **15 décembre 2024** (le début décembre pour la commission Label),
- ✓ Transmission des dossiers éligibles à la LFNA début juin 2025,
- ✓ Les prochaines réunions de la commission se tiendront : début décembre 2024, février et mai 2025.

6/ Questions diverses.

- ✓ A l'issue de la réunion, une visioconférence d'information sur les Labels est proposée aux 14 clubs présents.

Prochaine réunion sur convocation.

La Co-Présidente
Béatrice MATHIEU

Le Co-Président
Patrice BILLY



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

Réunion du 2 septembre 2024
Procès-Verbal n° 1

Co-Présidents : M. Sébastien AUBINEAU, PARILLAUD Clément

Présents : MM DENIS Cyrille, DION Jacques, DUPUIS Bruno (Responsable Pôle Arbitrage), DURAND Vincent, FAVARD Florent, GERMANAUD Laurent, MORISSON Jordan, RECOUPE Sébastien.

Excusés : MM. AUZANNET Jean-Christophe, BENITO Paul, BEULET Léo, DAZAS Franck, GRELIER Julien, MONTEZIN Éric, PARNAUDEAU Pascal, RIVIERE Patrick.

Assisté : M. BASQ Stéphane (Président District de la Vienne de Football) et M. WAILLIEZ David (CTRA LFNA)

Le président remercie les invités présents lors de cette réunion, Stéphane Basq, Président du District, et David Wailliez, CTRA de la LFNA.

La CDPA remercie les membres sortants pour les services rendus.

Informations du président

Rappel de la composition de la commission et du rôle de cette commission. L'orientation sur le précédent mandat était les clubs de jeunes.

Saison 2024/2025 :

- FIA :
 - o 28-29 septembre 2024 avec à ce jour 10 inscrits.
 - o 7-8 décembre 2024 spécifique majeure
 - o 15-16 février 2025

Elles seront organisées au District de la Vienne de la manière suivante :
Samedi 8h-19h30 et dimanche 8h30-17h30.

Quatre formateurs ont été formés afin de préparer la certification qui doit être réalisée par AUBINEAU Sébastien lors des F.I.A.

Les stagiaires à certifier sont BOUCHET Albert, DUVAL Aymeric, FAVARD Florent et PARILLAUD Clément.

Une formation de Formateur niveau 1 sera réalisée par la Ligue le 28 septembre au Haillan. Cette formation permettra la certification du Formateur niveau 2 de Jordan MORISSON.

Depuis deux saisons, des travaux sont réalisés afin de sensibiliser à la rédaction du rapport disciplinaire. De plus, une demande du District a été formulée afin de sensibiliser les stagiaires à la rédaction de la feuille de match papier afin que ces dernières soit complétées conformément aux attentes.

Objectif en termes de chiffres :

210 arbitres sur la fin de saison.

A ce jour, 128 arbitres sont désignables, 163 avec les arbitres n'ayant pas rendu le dossier complet.

Remerciements à Jordan MORISSON pour son rôle de secrétaire.



Une réorganisation concernant les désignations des observateurs sera faite lors d'une réunion avec Laurent, Florent, Sébastien, Clément et Maxence (District).

Visites de clubs :

Les nouveaux membres sont informés du processus en place lors de ces interventions.

Challenge de l'arbitrage, un travail va être mené fin d'adapter le règlement et le modifier pour harmoniser ce dernier.

Les clubs à récompenser à l'issue de la saison 2023-2024 sont les suivants :

Club de Ligue : Ligugé

Club D4/D5 : Villeneuve Chauvigny

Club D1/D2/D3 : Rouillé, Poitiers CEP

Organisation de la commission pour la saison 2024/2025

Co-Présidents :

Sébastien AUBINEAU
Clément PARILLAUD

Secrétaire :

Clément PARILLAUD

Responsables des désignations stagiaires, accompagnateurs et observateurs conseils :

Laurent GERMANAUD
Florent FAVARD

Responsable du suivi de l'évolution des stagiaires :

Clément PARILLAUD

Responsable du pôle formation de la commission :

Patrick RIVIERE

Responsable du suivi du challenge de l'arbitrage :

Clément PARILLAUD

Membres :

Jean-Christophe AUZANNET
Paul BENITO
Léo BEULET
Mickael BIGOTEAU
Franck DAZAS
Cyrille DENIS
Jacques DION
Bruno DUPUIS
Vincent DURAND
Julien GRELLIER
Eric MONTEZIN
Jordan MORISSON
Pascal PARNAUDEAU
Sébastien RECOUPE



Actions de formation continue auprès des stagiaires

Création d'un pôle formation afin de répondre à une demande de formation continue auprès des stagiaires et des stagiaires assistants.

Des actions de formations seront dispensés auprès des stagiaires de la manière suivante :

- Trois temps de formation (dont un en salle) seront réalisés en se basant sur les retours des accompagnateurs, la dernière séance sera en salle afin de se concentrer sur les lacunes administratives.

Cette saison, trois formations d'arbitres de club seront organisées par la C.D.P.A. Les deux premières auront lieu en octobre (dates à venir ultérieurement) et une courant janvier 2025 (date à venir ultérieurement). Un mail sera envoyé par le district à destination des clubs afin que ces derniers puissent proposer des candidats pour ces formations. La liste des arbitres de club formés lors de ces temps de formation sera soumise à validation au Comité Directeur du District.

Plan d'action des visites des clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage

La Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage se réunissant en début de saison, la liste des clubs en infraction avec ce dernier sera connue après cette dernière. À la suite de la publication de cette liste, des actions de visite des clubs seront organisées par la C.D.P.A afin de les accompagner dans la mise en conformité avec le statut de l'arbitrage qui se termine au 28 FEVRIER 2025 pour la saison à venir.

Sur la saison écoulée, des contacts ont été pris avec les clubs en infraction.

Les visites seront réalisées en deux parties. Ainsi la première partie sera réalisé en salle afin d'expliquer le statut de l'arbitrage et une deuxième partie en option sera possible sur le terrain.

Le calendrier des visites s'étalera jusqu'à mi-janvier et elles seront réalisées en binôme à définir ultérieurement. Si les clubs refusent la visite, le district sera avisé et des échanges entre le club, le district et la C.D.P.A seront réalisés afin de s'entendre sur une date de visite.

Point sur les accompagnements

Les membres de la commission ainsi que les accompagnateurs déjà renouvelés ou formés seront conviés à une formation adaptée aux rôles d'accompagnateur et d'observateur conseil.

Une communication partira du District afin de réaliser un appel à candidature auprès des clubs qui souhaitent envoyer un ou plusieurs dirigeants afin de devenir accompagnateurs et une formation leur sera proposée ultérieurement.

Clément se charge de rappeler chacun d'eux afin de connaître leur volonté de continuer dans cette fonction ou non.



Point sur l'évolution des arbitres stagiaires

Validation des stagiaires pour passage en CDA sous réserve de l'accord du Comité de Direction du District :

o Séniors :

- LEMOINE Cédric
- ABOBOYAYA Kodjovi
- ALAIN Yanis
- RENAUD Simon
- DUBOIS Alexandre

o JA :

- BARREAULT Nolan
- BELLIN Mathis
- BOULAY Kyllian
- DRAME Bambo
- LEGRAND
- ROBIN Joé
- BOUTIN Adrien
- DUBOIS Lucia

Dans le cas de stagiaires non aptes à la pratique de l'arbitrage, M. WAILLIEZ David communique des informations afin de pouvoir traiter ces dossiers.

Les personnes en charge du suivi des stagiaires travaillent sur un moyen de centraliser la récupération d'informations auprès de ces derniers afin de pouvoir assurer une transmission d'information vers la CDA.

Challenge de l'arbitrage

Classement saison 2023-2024 :

Club de Ligue :

LIGUGÉ

Clubs départementaux :

FC ROUILLE

CEP POITIERS

US VILLENEUVE CHAUVIGNY

Questions diverses

2 observations conseils seront faites à l'attention de M. Yves Kaboré.

L'ensemble de la commission exprime sa satisfaction sur la saison écoulée et souhaite une belle continuation pour la saison à venir.

La nomination des accompagnateurs est soumise à l'approbation du Comité de Direction.

David WAILLIEZ félicite le travail effectué dans le District de la Vienne, très bon élève de la Ligue, et se réjouit des échanges constructifs lors de la réunion. Il a exprimé le souhait de poursuite dans cette voie en termes de formation et de fidélisation des arbitres.

Stéphane BASQ remercie David WAILLIEZ de sa présence et exprime une forte volonté de continuer le travail réalisé lors de la dernière année de mandature et son intention de poursuivre le travail.

Prochaine CDPA sur convocation

Les Co-Présidents,
Sébastien AUBINEAU
Clément PARILLAUD

Le Secrétaire de séance,
Clément PARILLAUD



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection/Sélection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2011.

Processus de Détection :

- Le 29/08 : stage (environ 40/50 joueurs convoqués)
- Le 06/11 : stage (environ 30/40 joueurs convoqués)
- Le 05/02 : stage (environ 30 joueurs convoqués)
- Le 21/04 : stage sur la journée (environ 15 joueurs convoqués – match amical U15D1)
- Le 28/04 : Tournoi Interdistricts LFNA à NIORT

MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 à MONTAMISE

(terrain Honneur en herbe – 86360)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

Liste des 39 joueurs (dont 3 Gardiens de But) convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : **BARBOTIN Enzo**, PERNES Martin, CHABOISSON Louis, ANTIGNY Axel, RENAULT Andy, PLANCHET Maxens, EPINOUX Jehann
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : COPPENS Yannis
- G.J VAL de VONNE : BOUET Adrien
- LIGUGE : SAHKO Soriba
- MIGNE-AUXANCES : CHAUVIN Kylian, MARTIN Hélian, MOUSSET Maël, DRAME Aboubacar, ARTUS Adam, EL GOTO Adam
- MONTMORILLON: **PERRIN Titouan**, THEZARD Nathan, AUPETIT Etane, BERGER Maël
- NEUVILLE : OUSSENI Yllan, VALETTE Edgar
- POITIERS ASAC : KHARMOUDI Reda
- STADE POITEVIN F.C : **MIGAULT Niels**, MADI SILAHI Naoufale, EMBOUAZZA Wassil, SANGUINITI Leo, RUIZ Nolan, CHERAFT Nassim, BOKELO Jason, KABA Mamadou, CAILLAUD Gabin, AYRAULT Lucas, THOUMANGOYE Ismaël, DELHOMME Axel, DEVILDER Léni, DESMAZEAU Nathan, LIQUOIS Arsène
- VOUINEUIL/BERUGES : BARBOT-MESMIN Victor

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au **06.44.28.33.94**.
Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique Départemental PPF 86.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE**PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

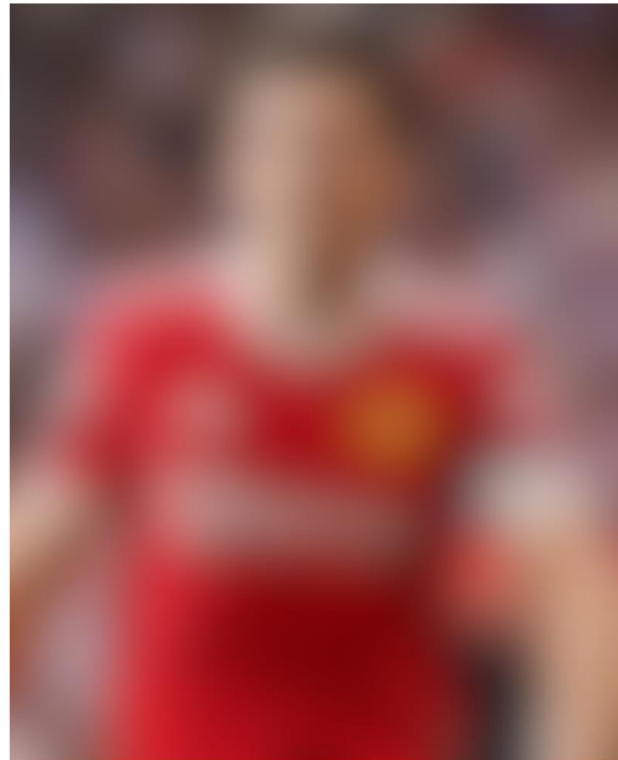
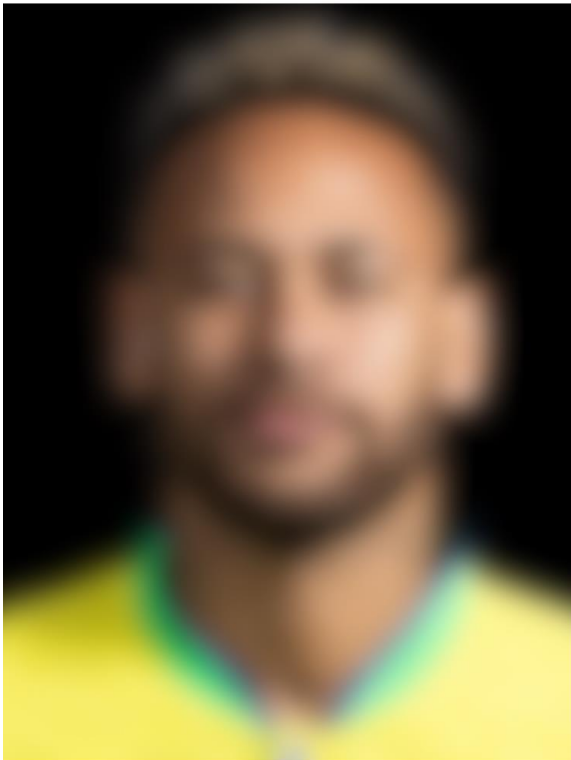
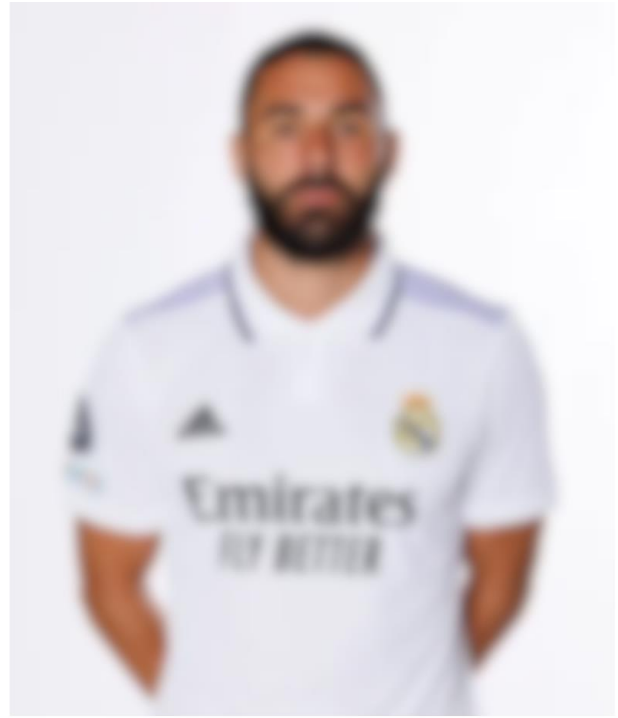
ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



MINI JEU

Qui est-ce ?





RÉPONSES VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

AIDE RONALDO À METTRE SON COUP FRANC

